

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 23 mai 2020

Délégation de fonction aux Adjointes
ou Conseillers Municipaux

Délibération n° 006/2020

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire,
CASASOPRANA Olivier, MARCAGGI Séraphine, BIANCAMARIA Michel, LUCIANI Paul, CHAPOT
Thomas, SCHALK Thierry, DANESI Etienne Conseillers municipaux.

Étaient absents :

Avait donné procuration :

Nombre de membres composant l'assemblée : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents ou représentés : 11
Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil Municipal,

Qui en vertu des articles : L 2122-18 ; L 2122-19 ; L 2122-20 ; R 2122-8 et R 2122-10, du
code général des Collectivités locales,

L'autorise par arrêté Municipal à déléguer certaines de ses fonctions à ses adjoints et
éventuellement à des Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité, autorise le Maire à prendre les arrêtés nécessaires afin de délégués certaines de
ses fonctions.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
VINCILEONI Antoine

V. A.